



Cumul CDI 39h + stage

Par **Cappatisserie?**, le **20/04/2021** à **21:05**

Bonjour,

Afin de pouvoir effectuer un CAP Pâtisserie, je vais devoir effectuer 2 stages, les deux devront être d'un minimum de 7 semaines consécutives. Je suis actuellement en CDI 39 h/semaine et je souhaiterais faire mon stage après mon travail.

Mes questions sont les suivantes :

- puis-je cumuler un stage de 7 semaines consécutives la première année + CDI 39 h ? et de même la deuxième année ?
- le stage est-il obligatoirement rémunéré ?

Je dois obtenir 490 h de stage pour pouvoir passer l'examen, je ne souhaite pas de rémunération afin de pouvoir faire mon stage après mon travail et non prendre des congés sans solde.

Merci pour vos retours.

Par **Tisuisse**, le **21/04/2021** à **06:37**

Bonjour,

Vous travaillez en CDI dans quelle branche ? en pâtisserie ou autres ?